



**SECRETARIAT DES
CONFÉRENCES
INTERGOUVERNEMENTALES
CANADIENNES**

2005-2006

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

L'honorable Michael Chong
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Table des matières

PARTIE I – APERÇU	3
Message du chef de l'organisme	3
Déclaration de la direction.....	4
Résumé	5
Rendement général de l'organisme	6
PARTIE II – ANALYSE DES ACTIVITÉS EN FONCTION DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES.....	8
Analyse détaillée du rendement.....	8
PARTIE III – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	11
Information organisationnelle.....	11
Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (comprenant les ETP).....	12
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme	12
Tableau 3 : Postes votés et législatifs	13
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux	13
Tableau 5 : Source des revenus non disponibles	14
Tableau 5(A) : Contributions des provinces au budget du SCIC	15
Tableau 6 : Ressources nécessaires par secteur.....	16
Tableau 7 : États financiers non-vérifiés du SCIC	17
PARTIE IV – AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	32
Statistiques relatives aux conférences	32
Conférences servies par le SCIC (de 1973 à nos jours).....	32
Conférences par niveau en 2005-2006	32
Conférences servies par le SCIC – Du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.....	33
Proportion par région et province en 2005-2006.....	34
Conférences servies par lieu en 2005-2006.....	34
RÉFÉRENCES.....	35
Liste des rapports de l'organisme.....	35
Rapports du SCIC sur les plans et les priorités	35
Rapports du SCIC sur le rendement	35
Rapports aux gouvernements.....	35
Conférences des premiers ministres	35
Conférences des premiers ministres provinciaux	35
SITE WEB DU SCIC.....	36
POUR PLUS D'INFORMATION	36

PARTIE I – APERÇU

Message du chef de l'organisme

La conférence intergouvernementale multilatérale est une composante essentielle de la fédération canadienne. Elle constitue en effet un instrument de consultation, de coordination et de négociation pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été établi à la suite d'un accord conclu à la Conférence des premiers ministres de mai 1973. C'est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux qui assure les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de haut niveau partout au Canada.

Le programme a pour but de libérer les ministères clients, dans presque tous les secteurs d'activités gouvernementales, des nombreuses tâches techniques et administratives liées à la planification et au déroulement des conférences, leur permettant ainsi de se concentrer sur les questions de fond.

Le SCIC permet aux gouvernements d'obtenir un rapport coût-efficacité de plus en plus intéressant ainsi que des économies d'échelle. Il offre en outre les avantages rattachés à la confidentialité, à la continuité, à la neutralité et à la compétence en matière de planification et d'organisation de réunions intergouvernementales de haut niveau au Canada.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Secrétariat a fourni ses services à l'occasion de 100 conférences de haut niveau tenues dans toutes les régions du pays. Trois de ces conférences ont eu lieu au niveau des premiers ministres fédéral et provinciaux et des leaders des territoires. Les mois de septembre et octobre ont été une période d'activités particulièrement intense pour le Secrétariat et son personnel avec l'organisation de 37 conférences.

Je profite de cette occasion pour souligner le grand professionnalisme, la diligence et le dévouement du personnel du Secrétariat.

Le Secrétaire,

André M. McArdle

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport de rendement de 2005-2006 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Le présent document a été préparé conformément aux principes de reddition de compte énoncés dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapport sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est fidèle aux exigences particulières sur la reddition de compte énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Il utilise la structure de l'architecture des activités des programmes approuvée, conformément à sa Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR).
- Il présente de façon cohérente des renseignements complets, équilibrés et fiables.
- Il rend compte des résultats obtenus en fonction des ressources et des autorités à sa disposition.
- Il présente les données financières selon les dépenses prévues et approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Le Secrétaire,

André M. McArdle

Résumé

Raison d'être

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente conclue à la Conférence des premiers ministres de mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret le 29 novembre 1973. Son mandat ne comporte qu'un seul programme et secteur d'activité : assurer les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Le SCIC est un organisme du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, à ce titre, agit en tant qu'organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget et son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le Secrétaire soumet un rapport annuel à tous les gouvernements. Ses activités font l'objet d'un examen par de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs premiers ministres respectifs. Le SCIC rend compte au Parlement par l'entremise du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Ressources financières totales de l'organisme (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total autorisé	Dépenses réelles
6,3	6,2	5,4

Ressources humaines totales de l'organisme

Dépenses prévues	Total autorisé	Dépenses réelles
31	36	31

Résumé du rendement par rapport aux résultats stratégiques ministériels (en millions de dollars)

Résultat stratégique/Priorités	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultat prévu et statut actuel
Assurer la planification, le déroulement et le service, de 110 à 120 conférences intergouvernementales de haut niveau à la demande des gouvernements	Continu	6,3	5,4 ¹	100 conférences intergouvernementales de haut niveau ont été organisées.

¹ Les dépenses réelles moins élevées que les dépenses prévues sont en grande partie attribuables au nombre d'activités moins important que celui pour lequel des ressources avaient été réservées, et ce, en raison notamment de l'élection fédérale et du fait que le Canada a été dirigé par deux gouvernements minoritaires de suite, ce qui a entraîné la tenue d'un certain nombre de conférences plus près de la Région de la capitale nationale.

Rendement général de l'organisme

L'exercice 2005-2006 a été passablement occupé et a présenté de nombreux défis pour le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC). Ce dernier a reçu des demandes provenant de nombreux secteurs d'activité intergouvernementale, ce qui lui a permis de conserver sa moyenne des sept dernières années, soit de servir et de soutenir plus de 100 conférences intergouvernementales de haut niveau.

Faits saillants :

Le SCIC a offert ses services à plus de 100 conférences intergouvernementales de haut niveau en 2005-2006. Trois de ces rencontres ont eu lieu au niveau des premiers ministres et des leaders des territoires.

- la conférence des premiers ministres de l'Ouest 2005, dont le gouvernement de l'Alberta était l'hôte, du 4 au 6 mai, à Lloydminster;
- la 29^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, dont le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador était l'hôte, les 28 et 29 août 2005, à St. John's,
- et la Réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux, qui a eu lieu les 24 et 25 novembre, à Kelowna (Colombie-Britannique)

La Réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux a constitué un point marquant des rencontres intergouvernementales consacrées aux questions autochtones, car elle a réuni plus de 1 000 délégués des Premières nations et des populations inuit et métis, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des médias.

Nombre de conférences organisées :

Les circonstances dans lesquelles le SCIC a effectué ses travaux en 2005-2006 ont présenté de nombreux défis. Les activités et les dépenses ont été légèrement inférieures par rapport à l'exercice précédent en raison de la campagne électorale fédérale et du fait que le Canada était dirigé par un deuxième gouvernement minoritaire de suite. Ces circonstances ont fait en sorte que certaines conférences intergouvernementales ont été mises en suspens ou reportées, tandis que certaines rencontres intergouvernementales multilatérales ont été organisées plus près de la Région de la capitale nationale. Les dépenses du SCIC ont donc été moins importantes que prévu et l'organisme a vu ses services de soutien aux conférences diminuer de 5,7 % en 2005-2006, comparativement à 2004-2005.

Malgré ces défis, le SCIC a tout de même offert ses services à 100 conférences en 2005-2006, dont plus de 50 % au niveau ministériel, le reste étant au niveau des sous-ministres.

Pour plus de données statistiques sur le rendement relatif aux conférences, le lecteur est invité à consulter la PARTIE IV – Autres éléments à considérer, Statistiques relatives aux conférences.

Gestion des ressources humaines

Au cours de la prochaine décennie, on prévoit qu'un grand nombre de fonctionnaires, tant fédéraux que provinciaux et territoriaux, prendront leur retraite et devront être remplacés. On anticipe également une intensification de la course au talent avec le secteur privé et avec les autres gouvernements. En tant qu'organisme relevant autant du gouvernement fédéral que de ceux des provinces et des territoires et dotant ses postes à même les fonctions publiques fédérale, provinciales et territoriales, le SCIC devra lui aussi répondre à ces défis afin d'attirer, de garder en poste et de développer le personnel dont il a besoin, et afin de maintenir un milieu de travail sain et productif qui lui permettra de bien servir les conférences intergouvernementales canadiennes.

L'une des grandes réalisations du SCIC, en 2005-2006, aura été de travailler en partenariat avec l'Équipe de soutien à la transition pour les petits organismes, de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, en vue d'examiner les répercussions sur les petits organismes de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, entrée en vigueur le 31 décembre 2005. Cette loi apporte d'importants changements au cadre législatif régissant actuellement la gestion des ressources humaines dans la fonction publique fédérale.

PARTIE II – ANALYSE DES ACTIVITÉS EN FONCTION DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Analyse détaillée du rendement

Résultat stratégique : Planification et déroulement sans heurt de réunions multilatérales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Nom de l'activité du programme : Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Description de l'activité du programme

Prestation de services impartiaux d'experts appuyant la planification et le déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Ressources financières totales de l'organisme (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total autorisé	Dépenses réelles
6,3	6,2	5,4

Ressources humaines

Dépenses prévues	Total autorisé	Dépenses réelles
31	36	31

Le SCIC évalue les résultats de son engagement envers un seul programme/secteur d'activités par le biais de plusieurs indicateurs de rendement :

- le nombre de conférences organisées;
- les lettres de remerciements ou de plaintes;
- le nombre de conférences refusées/capacité de répondre aux demandes de services du SCIC;
- le nombre de conférences organisées par des employés d'un autre secteur que celui des conférences

Lettres de remerciements ou de plaintes

Bien qu'il n'y ait pas de système officiel en place pour recueillir ce type d'information, nous savons que des lettres de remerciements sont souvent envoyées par nos clients. Nous en fournissons les extraits suivants :

« Je tiens par la présente à vous remercier de l'excellent travail accompli par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes à l'occasion de la Réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones, les 24 et 25 novembre 2005. Le professionnalisme et le travail de grande qualité de votre organisation méritent des éloges, et le soutien et l'appui constants du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes à l'égard des rencontres des premiers ministres sont grandement appréciés ». [Traduction]

Marie E. Fortier
Sous-ministre
Affaires intergouvernementales Canada

« Je tiens à vous remercier, vous et votre personnel, pour le succès qu'ont connu les réunions de la New England Governors' Conference, Inc. (NEGC) et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC), le 29 août dernier, à St. John's (Terre-Neuve) ». [Traduction]

Charles C. Tretter
Directeur exécutif
New England Governors', Inc.

« Juste quelques mots pour vous exprimer notre satisfaction d'avoir travaillé avec le Secrétariat à l'occasion de la dernière réunion des ministres (les 16 et 17 mars 2006, à Whistler (C.-B.). Tout s'est déroulé sans anicroche et j'ai constaté avec plaisir le professionnalisme dont a fait preuve votre personnel. Je vous remercie encore une fois de nous avoir aidés à organiser cette réunion réussie et vous demande de transmettre nos félicitations à l'équipe C ». [Traduction]

Jacques Legault
Directeur int., Relations
intergouvernementales et dialogue social
RHDSO (Travail)
Gouvernement du Canada

« Je tiens à vous remercier de tout le travail que vous avez accompli pour faire de la réunion des ministres de l'Ouest responsables de la santé, de la justice et de la sécurité publique, le 10 juin, à Regina, un événement réussi. Tous les commentaires que j'ai entendus sont très positifs. Les reportages des médias à ce sujet ont également été bons.

Compte tenu du peu de temps dont vous disposiez pour organiser cette réunion, je veux que vous sachiez que nous apprécions tous les efforts que vous avez déployés, malgré les changements de dernière minute qui ont dû être apportés ». [Traduction]

Cathie Flood
Adjointe administrative principale du
sous-ministre de la Justice et
sous-procureur général
Gouvernement de la Saskatchewan

Nombre de conférences refusées et capacité de répondre aux demandes de services du SCIC

Au cours de l'exercice 2005-2006, le SCIC a été en mesure d'offrir ses services à toutes les réunions fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de haut niveau pour lesquelles ses clients lui ont demandé de le faire.

Nombre de conférences organisées par des employés de soutien d'un autre secteur que celui des conférences au sein du SCIC

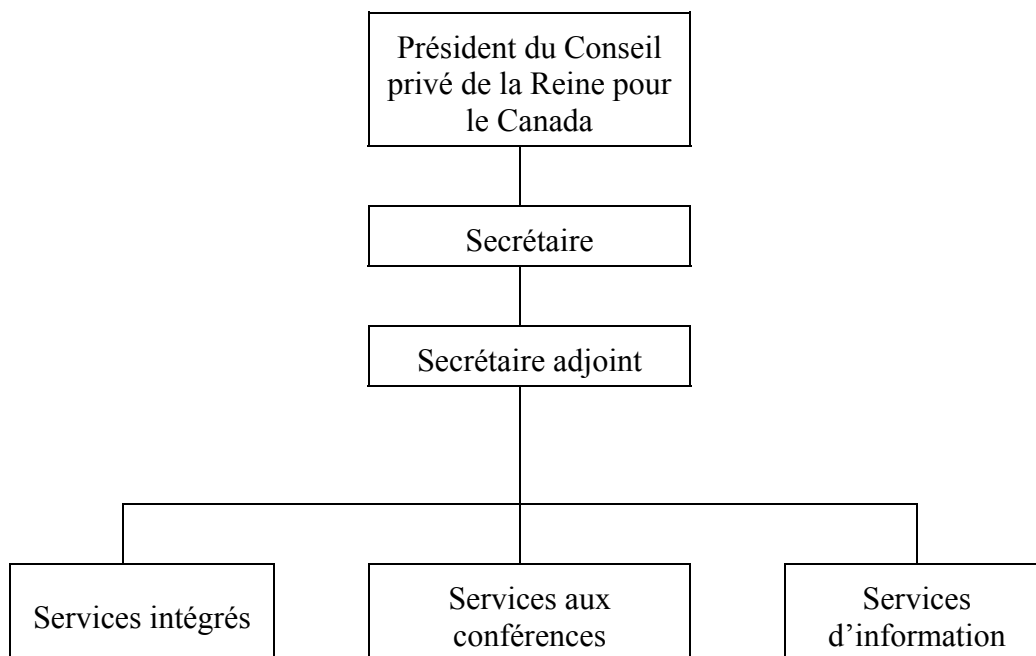
Parmi les 100 conférences organisées en 2005-2006, une l'a été entièrement par des employés d'un autre secteur que celui des conférences (c'est-à-dire des membres du personnel d'autres secteurs du Secrétariat ayant aussi reçu une formation pour l'organisation de conférences). Ces personnes sont appelées à aider les Services aux conférences à une période précise de l'année, lorsque la demande concernant les services du SCIC est à son sommet.

PARTIE III – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Information organisationnelle

Le SCIC est un organisme du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, à ce titre, agit en tant qu'organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernement contribuent à son budget et son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le Secrétaire soumet un rapport annuel à tous les gouvernements. Ses activités font l'objet d'un examen par de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs premiers ministres respectifs. Le SCIC rend compte au Parlement par l'entremise du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Structure organisationnelle du SCIC



Au nombre des services offerts par le SCIC figurent la planification et la coordination préalables à la conférence, l'aménagement des locaux de la conférence, l'affectation d'un secrétaire, l'interprétation, la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents, les relations avec les médias, la sécurité, la mise en place de matériel technique, ainsi que la prestation de services à caractère administratif ou technique, y compris dans le domaine de l'informatique.

En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements. Le Secrétariat a aussi un site Web à rayonnement mondial dans lequel on retrouve non seulement de l'information pertinente sur l'organisation et ses activités, mais surtout les communiqués rendus publics dès la fin des conférences importantes que nous organisons.

**Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles
(comprenant les ETP)**

(en millions de dollars)	2003-2004 Réelles	2004-2005 Réelles	2005-2006			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total autorisé	Réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5,3	5,6	6,3	6,3	6,2	5,4
Moins : Revenus non disponibles	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Coût net de l'organisme	4,7	5,0	5,6	5,6	5,5	4,8
Équivalents temps plein	31	31	36	31	36	31

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

(en millions de dollars)

2005-2006				
Activité de programme	Budgétaires			
	Fonctionnement	Total : dépenses budgétaires brutes	Moins : revenu non disponible	Total : dépenses budgétaires nettes
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
Budget principal des dépenses	6,3	6,3	1,2	5,1
<i>Dépenses Prévues</i>	6,3	6,3	1,2	5,1
Total autorisé	6,2	6,2	1,2	5,0
<i>Dépenses réelles</i>	5,4	5,4	1,1	4,3

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en millions de dollars)

		2005-2006			
Poste voté ou législatif	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total autorisé	Réelles
5	Dépenses de fonctionnement	5,9	5,9	5,9	5,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,4	0,4	0,3	0,3
	Total	6,3	6,3	6,2	5,3

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(en millions \$)	2005-2006
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	0,3
Cotisations visant la part de l'employeur à l'égard des primes d'assurance des employés et des coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (sans compter le fonds renouvelable). Cotisations de l'employeur à l'égard des régimes d'avantages garantis et dépenses connexes défrayées par le SCT	0,2
Total des services reçus à titre gracieux en 2005-2006	0,5

Tableau 5 : Source des revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Réelles 2003-2004	Réelles 2004-2005	2005-2006			
			Budget principal des dépenses	Revenus prévus	Total autorisé	Réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes						
Paiements de transfert des autres gouvernements (voir le tableau 5A)	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1
Revenus divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1

Tableau 5(A) : Contributions des provinces au budget du SCIC

Tableau financier - Contributions provinciales au budget du SCIC (en milliers de dollars)									
Population selon le recensement de 2001		2005 - 2006							2006 - 2007
		Budget principal des dépenses			Contribution reçue				À soustraire de la prochaine facture
	%	Montant partagé ²	Moins : ressources inutilisées 2004-2005	Contribution prévue	Montant partagé ²	Moins : ressources inutilisées 2004-2005	Total facturé	Contribution réelle ³	Ressources inutilisées ⁴ 2005-2006
Budget total/dépenses		6 316,0	(701,7)	5 405,9	5 395,1	(701,7)	4 693,4		(920,9)
Moins : contribution fédérale ¹		3 703,0	(639,8)	2 854,8	2 971,1	(639,8)	2 331,3		(731,9)
Contribution provinciale totale		2 613,0	(61,9)	2 551,1	2 424,0	(61,9)	2 362,1		(189,0)
Terre-Neuve-et-Labrador	1,7	44,4	0,0	44,4	44,4	0,0	44,4	44,4	(3,2)
Nouvelle-Écosse	3,0	78,4	(9,7)	68,7	78,4	(9,7)	68,7	68,7	(5,7)
Nouveau-Brunswick	2,4	62,7	(7,8)	54,9	62,7	(7,8)	54,9	54,9	(4,5)
Île-du-Prince-Édouard	0,5	13,1	(1,6)	11,5	13,1	(1,6)	11,5	11,5	(1,0)
Québec	24,2	632,3	0,0	632,3	632,3	0,0	632,3	131,3	0,0
Ontario	38,2	998,2	0,0	998,2	998,2	0,0	998,2	355,6	0,0
Manitoba	3,7	96,7	0,0	96,7	96,7	0,0	96,7	30,0	0,0
Saskatchewan	3,3	86,2	(10,7)	75,5	86,2	(10,7)	75,5	75,5	(6,4)
Alberta	9,9	258,7	(32,1)	226,6	258,7	(32,1)	226,6	226,6	(18,7)
Colombie-Britannique	13,1	342,3	0,0	342,3	342,3	0,0	342,3	95,0	0,0
Total	100,0	2 613,0	(61,9)	2 551,1	2 613,0	(61,9)	2 551,1	1 093,5	(39,5)

Notes :

¹ La contribution fédérale comprend 50 % du budget de fonctionnement/des dépenses plus les régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux, les frais de traduction, les services aux locataires, le capital et le manque à gagner découlant de quotes-parts provinciales partiellement payées ou non payées.

² Les contributions provinciales sont calculées par habitant, à partir du recensement de 2001.

³ Le manque à gagner découlant de quotes-parts provinciales partiellement payées ou non payées est automatiquement absorbé par le gouvernement fédéral.

⁴ Les ressources inutilisées correspondent à la différence entre le montant facturé et le montant partagé en se fondant sur les dépenses réelles de 2005-2006.

Tableau 6 : Ressources nécessaires par secteur

(en millions de dollars)

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Total autorisé	Réelles
Haute direction	0,3	0,3	0,3	0,3
Services aux conférences	4,5	4,5	4,5	3,7
Services d'information	0,9	0,9	0,9	0,8
Services intégrés	0,6	0,6	0,6	0,6
Total	6,3	6,3	6,3	5,4

Tableau 7 : États financiers non-vérifiés du SCIC

États financiers non vérifiés du



**SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

Exercice terminé le 31 mars 2006

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé 31 mars 2006 et de toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du SCIC. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Secrétariat. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Secrétariat concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçus pour offrir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection, la formation et le perfectionnement appropriés d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Secrétariat.

Les états financiers du Secrétariat n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

André M. McArdle
Secrétaire
Ottawa, Canada
Le 11 septembre 2006

Ronald L. Richer
Directeur, Services intégrés et
Agent supérieur des finances
Ottawa, Canada
Le 11 septembre 2006

**SECRETARIAT DES CONFÉRENCES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**
État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 573 839 \$	2 656 273 \$
Déplacements et communications	1 179 779	1 049 275
Location	928 842	910 586
Services professionnels et spéciaux	797 740	799 687
Dépréciation des actifs corporels	154 846	149 630
Services publics, fournitures et approvisionnement	98 632	166 200
Entretien et réparations	92 787	102 928
Information	37 748	143 470
Pertes (Gains) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	1 724
Total des charges	5 864 213 \$	5 979 773 \$
Revenus		
Contributions provinciales	1 093 500 \$	1 111 400 \$
Revenus divers	348	695
Total des revenus	1 093 848 \$	1 112 095 \$
Coût net de fonctionnement	4 770 365 \$	4 867 678 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars

	2006	2005
Actif		
Actif financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	111 821 \$	142 522 \$
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	286 625	278 284
Total de l'actif	398 446 \$	420 806 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	527 829 \$	468 311 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	86 798	86 416
Indemnités de départ (note 7)	270 006	274 690
Total du passif	884 633 \$	829 417 \$
Avoir du Canada	(486 187\$)	(408 611\$)
Total	398 446 \$	420 806 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Au 31 mars

	2006	2005
Avoir du Canada, début de l'exercice	(408 611\$)	(434 337\$)
Coût net de fonctionnement	(4 770 365)	(4 867 678)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3b)	5 395 129	5 584 290
Revenus non disponibles pour dépenser	(1 093 848)	(1 112 095)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3c)	(92,165)	(56,881)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	483 673	478 090
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(486 187\$)	(408 611\$)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Activités de fonctionnement		
Coût net de fonctionnement	4 770 365 \$	4 867 678 \$
Éléments ne touchant pas à l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(154 846)	(149 940)
(Perte) Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	-	(1 724)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(483 673)	(478 090)
Variations de l'état de la situation financière		
Diminution (Accroissement) des créditeurs et des charges à payer	(59 518)	(172 768)
Accroissement (Diminution) des débiteurs et des avances	(30 701)	119 669
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(382)	(10 463)
Indemnités de départ des employés	4 684	101 062
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	4 045 929 \$	4 275 424 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	163 187	139 890
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	4 209 116 \$	4 415 314 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Autorisations et objectifs

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (le Secrétariat) a été désigné comme ministère au sein du gouvernement du Canada en 1973, par décret. Le Secrétariat est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Secrétariat est nommé à l'article II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est comptable au Parlement par l'entremise du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Le mandat du Secrétariat consiste à exceller dans la planification, la conduite et le service des conférences intergouvernementales de niveau supérieur. Le programme a pour objectif de libérer les ministères-clients, appartenant à presque tous les secteurs d'activité des gouvernements, des nombreuses tâches administratives et techniques liées à la planification et à la conduite de telles conférences afin qu'ils puissent se consacrer aux questions de fond. Le Secrétariat fournit ses services dans le cadre non seulement des réunions fédérales-provinciales-territoriales, mais également des conférences provinciales-territoriales.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables du Canada généralement reconnus pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires – Le Secrétariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Secrétariat ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers conforme aux principes comptables généralement reconnus, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement de haut niveau entre les deux méthodes de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le Secrétariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Secrétariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Secrétariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Notes complémentaires aux états financiers

c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Secrétariat. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Revenus :

Les revenus provenant de l'appui des provinces au fonctionnement du Secrétariat sont constatés dans les comptes pour l'exercice pendant lequel ils sont reçus.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'opération ou l'événement qui a suscité le revenu.

e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Secrétariat au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Secrétariat découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Secrétariat n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues par leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Les indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle à l'égard des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Les débiteurs et les prêts - sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Notes complémentaires aux états financiers

h) Immobilisations corporelles — Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Secrétariat n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Meubles, accessoires et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

i) Passif éventuel — Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires des états financiers.

j) Incertitude relative à la mesure — La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Secrétariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du Secrétariat diffèrent selon qu'ils sont présentés

selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :	2006	2005
Coût net de fonctionnement	4 770 365 \$	4 867 678 \$

Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(483 673)	(478 090)
Amortissement des immobilisations corporelles	(154 846)	(149 940)
Revenu non disponible pour dépenser	1 093 848	1 112 095
(Perte) Gain sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	-	(1 724)
Indemnités de vacance et congés compensatoires	(382)	(10 463)
Indemnités de départ des employés	4 684	101 062
Autres	1 946	3 782
Sous-total	5 231 942 \$	5 444 400 \$

Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

Acquisition d'immobilisations corporelles	163 187	139 890
Crédits de l'exercice en cours utilisés	5 395 129 \$	5 584 290 \$

b) Crédits fournis et utilisés

	Crédits fournis	
	2006	2005
Crédit 5 - Dépenses de fonctionnement	5 893 000 \$	5 902 000 \$
Montants législatifs	354 731	384 035
Moins : Crédits annulés : Fonctionnement	852 602	701 745
Crédits de l'exercice en cours utilisés	5 395 129 \$	5 584 290 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	4 209 116 \$	4 415 314 \$
Revenu non disponible pour dépenser	1 093 848	1 112 095
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	30 701 \$	120 469 \$
Variation des créditeurs et des charges à payer	59 518	(172 768)
Autres ajustements	1 946	109 180
Sous-total	92 165 \$	56 881 \$
Crédits de l'exercice en cours utilisés	5 395 129 \$	5 584 290 \$

4. État de la situation financière

Débiteurs et avances		2006	2005
	Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	97 182 \$	129 922 \$
	Débiteurs de l'extérieur	2 039	-
	Avances aux employés	12 600	12 600
Total		111 821 \$	142 522 \$

5. Immobilisations corporelles

Coût	Solde au			Solde au 31 mars	
	1er avril 2005	Ajouts	Aliénations	2006	2005
Meubles, accessoires et matériel de bureau	200 366 \$	1 457 \$	-	201 823 \$	200 366 \$
Matériel informatique	796 434	161 730	24 996	933 168	796 434
Coût total	996 800 \$	163 187 \$	24 996 \$	1 134 991 \$	996 800 \$

Amortissement cumulé	Solde au			Solde au 31 mars	
	1er avril 2005	Amortissement	Aliénations	2006	2005
Meubles, accessoires et matériel de bureau	75 080 \$	34 506 \$	-	109 586 \$	75 080 \$
Matériel informatique	643 436	120 340	24 996	738 780	643 436
Amortissement cumulé total	718 516 \$	154 846 \$	24 996 \$	848 366 \$	718 516 \$

Valeur comptable nette	Solde au 31 mars	
	2006	2005
Meubles, accessoires et matériel de bureau	92 237 \$	125 286 \$
Matériel informatique	194 388	152 998
Valeur comptable nette au total	286 625 \$	278 284 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 154 846 \$ (149 640 \$ pour 2004-2005).

6. Crédoiteurs

Créditeurs		2006	2005
	Permanent - Crédoiteurs de l'extérieur	326 978 \$	200 320 \$
	Salaires et traitements	81 575	160 133
	Autres ministères et organismes	119 276	107 858
Total		527 829 \$	468 311 \$

7. Avantages sociaux des employés

a) Prestations de retraite : Les employés du Secrétariat participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à la pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Secrétariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006, les charges s'élèvent à 354 731 \$ (384 035 \$ en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Secrétariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ : Le Secrétariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées,		
début de l'exercice	274 690 \$	375 752 \$
Charge pour l'exercice	5 961	(39 350)
Prestations versées pendant l'exercice	(10 645)	(61 712)
Obligation au titre des prestations constituées,		
fin de l'exercice	270 006 \$	274 690 \$

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, l'agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'agence :

	2006	2005
Installations	314 173 \$	308 690 \$
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	169 500	169 400
Total	483 673 \$	478 090 \$

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Secrétariat.

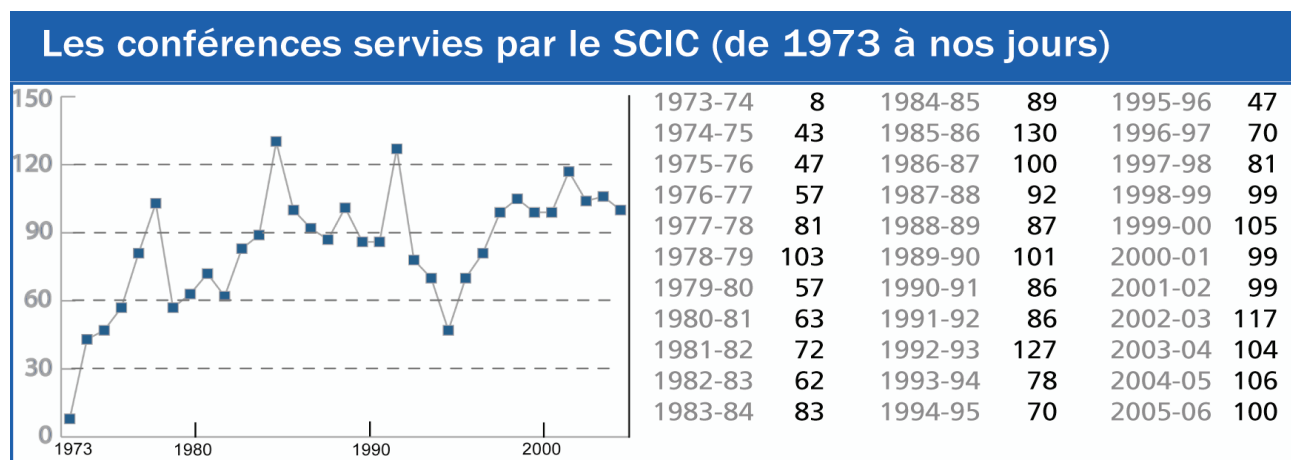
b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	2006	2005
Débiteurs - Autres ministères et organismes	97 182 \$	129 922 \$
Créditeurs - Autres ministères et organismes	119 276 \$	107 858 \$

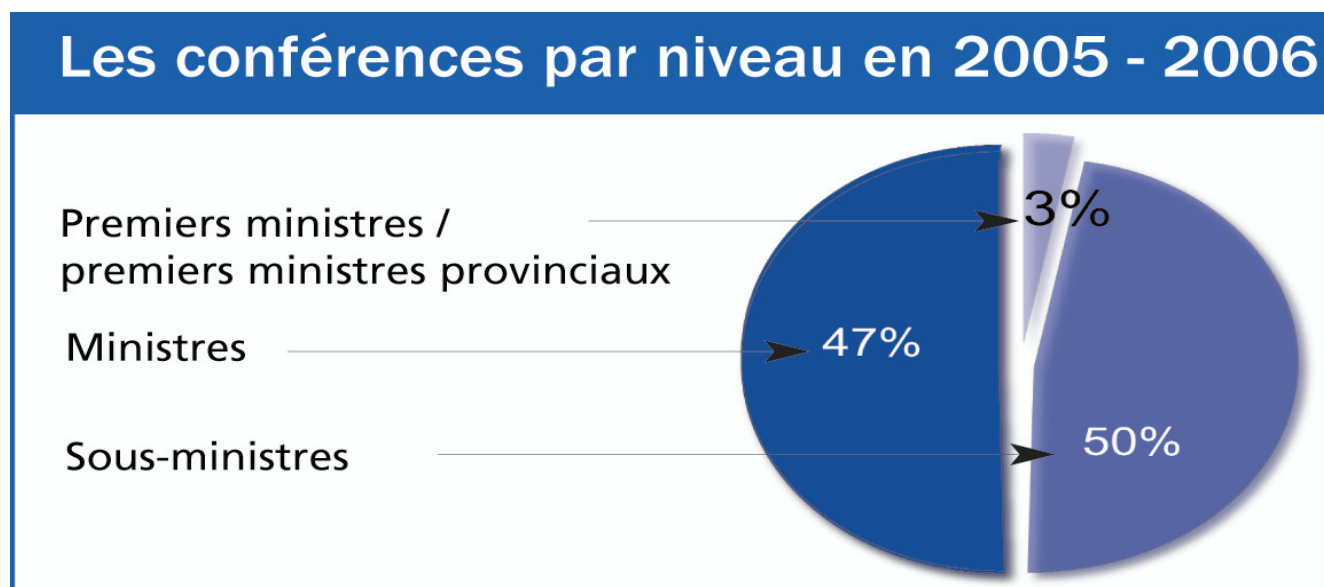
PARTIE IV – AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Statistiques relatives aux conférences

Le Secrétariat a organisé 100 conférences au cours de l'exercice 2005-2006. Ce nombre signifie que le SCIC a maintenu une moyenne de plus de 100 conférences par année au cours des sept dernières années.



En 2005-2006, le Secrétariat a organisé 3 réunions (3 % du total) de premiers ministres fédéral et provinciaux, et de premiers ministres provinciaux et de leaders des territoires. Le SCIC a aussi apporté son appui à l'organisation de 47 conférences ministérielles (soit 47 % de toutes les réunions organisées en 2005-2006) et 50 conférences de sous-ministres (50 %).

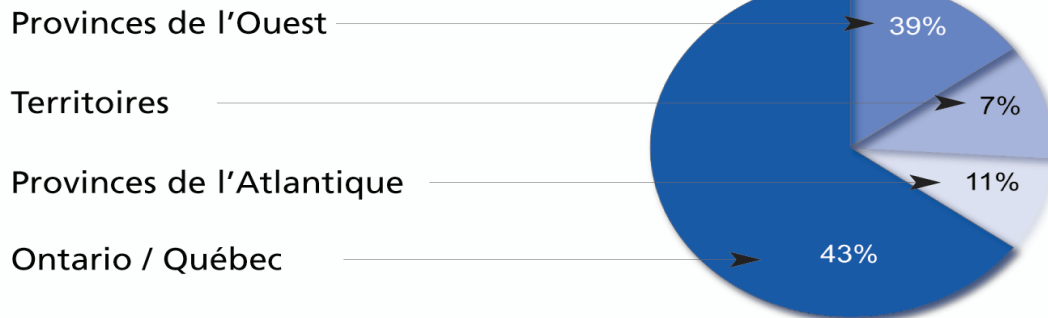


Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, le secteur le plus actif en termes de conférences en 2005-2006 a été celui des ressources humaines et des services sociaux (comprenant le secteur du travail), avec 13 rencontres, suivi de celui de la justice, avec 12 réunions, et de la santé, avec 9 réunions en 2005-2006.

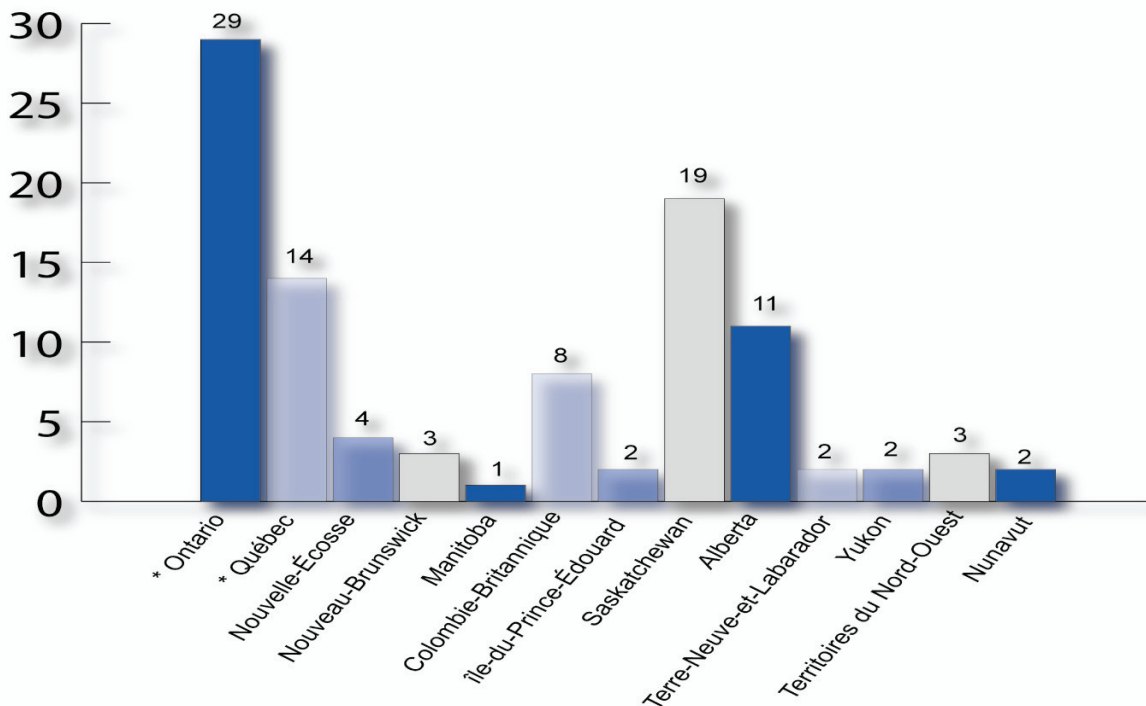
Conférences servies par le SCIC - Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006									
Secteur	Premiers ministres	Ministres F-T	Sous-ministres F-T	Ministres FPT	Sous-ministres FPT	Premiers ministres	Ministres P-T	Sous-ministres P-T	Total
Agriculture				3	1		3		7
Citoyenneté et Immigration				2					2
Éducation * (Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) -1) * (réunion F-P-T conjointe des SM sur l'aide financière aux étudiants -1)					2*		2	2	6
Environnement (y compris, conjointement, les forêts, la faune, les espèces en péril, les pêches et l'aquaculture)				3	2				5
Pêches (y compris l'aquaculture)				3					3
Santé (y compris ministres de la Santé et ministres des Affaires autochtones et dirigeants des organisations autochtones nationales)				2	2		3	2	9
Patrimoine (y compris les affaires francophones)				2			2		4
Habitation				1	1		1	1	4
Ressources humaines et services sociaux (y compris le travail, les ministres du Marché du travail et la législation sur le travail)				3	6		1	3	13
Industrie (y compris le commerce intérieur et le tourisme)				1	1				2
Affaires intergouvernementales	1				4	2			7
Justice (y compris les coroners et médecins légistes en chef, Protection civile et ministres de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique dans l'Ouest - Lutter contre la toxicomanie (Crystal Meth))				1	5		2	4	12
Administrations locales							1	1	2
Affaires autochtones				1					1
Ressources naturelles (y compris les mines, l'énergie et les forêts)				4	2				6
Développement du Nord				1					1
Travaux publics et administration gouvernementale (y compris les commissaires de la fonction publique, les tuteurs et curateurs publics et Gouvernement en direct)					3		1	1	5
Sports et loisirs				1	1		1		3
Condition féminine				1	2				3
Commerce (voir Industrie)									
Transport				1	4				5
Total	1	0	0	30	36	2	17	14	100

Sur le plan régional, les activités du SCIC se sont déroulées comme suit : 39 réunions ont eu lieu dans les provinces de l'Ouest (39 % du total), 11 réunions dans les provinces de l'Atlantique (11 %), 29 réunions en Ontario et 14 au Québec (comprenant la région de la capitale nationale) (43 %), et 7 rencontres dans les territoires (7 %).

Ventilation en pourcentage, par province et par région 2005 - 2006



Conférences servies par le SCIC en 2005-2006 - ventilation par lieu



* Conférences ayant eu lieu dans la Région de la capitale nationale (Ontario 18 et Québec 5)

Liste des rapports de l'organisme

Rapports du SCIC sur les plans et les priorités

- 2005-2006** http://www.scics.gc.ca/pubs/rpp_f05_06.pdf
- 2004-2005 http://www.scics.gc.ca/pubs/rpp_f04_05.pdf
- 2003-2004 http://www.scics.gc.ca/pubs/estimate_2003_2004_f.pdf

Rapports du SCIC sur le rendement

- 2004-2005 http://www.scics.gc.ca/pubs/2004f_perfor.pdf
- 2003-2004 http://www.scics.gc.ca/pubs/2003f_perfor.pdf
- 2002-2003 http://www.scics.gc.ca/pubs/2002f_perfor.pdf

Rapports aux gouvernements

- 2005-2006** http://www.scics.gc.ca/pubs/rep_gov_2005_06_f.pdf
- 2004-2005 http://www.scics.gc.ca/pubs/rep_gov_2004_05_f.pdf
- 2003-2004 http://www.scics.gc.ca/pubs/rep_gov_2003_04_f.pdf

Conférences des premiers ministres

- 1906-2004 http://www.scics.gc.ca/pubs/fmp_f.pdf

Conférences des premiers ministres provinciaux

- 1887-2002 http://www.scics.gc.ca/pubs/premiers_report_f.pdf
- Supplément http://www.scics.gc.ca/pubs/premiers_addendum2003_f.pdf

SITE WEB DU SCIC : www.scics.gc.ca

POUR PLUS D'INFORMATION

S'adresser à :

Ronald L. Richer

Directeur, Services intégrés

Téléphone : (613) 995-4444

Courriel : rlicher@scics.gc.ca